

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

### SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 5 décembre 2017 à 20H00

---

**Présidence** : André Zimmermann, Président

Le Président ouvre la 3ème séance du Conseil communal de la législature 2016-2021. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

**46 conseillers** répondent présents à l'appel.

Le Municipal Lucas Contomanolis s'est valablement excusé ainsi que les membres du Conseil ci-après :

- Nazmi Ahmeti
- Carlos Costa
- Véronique Diserens
- Anita Ehrler
- Ronny Ghelmini
- Etienne Habegger
- Céline Ombelli
- Samuel Zürcher

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 7 novembre 2017.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.**

Le Président passe à la lecture de l'**ordre du jour** :

**1. Assermentation** de M. Pierrick Muller (PS-Les Verts) en remplacement de Mme Geneviève Nicola Meylan

**2. Communications**

- a) du Bureau
- b) de la Municipalité

**3. Rapports des commissions**

## Conseil communal de Moudon

---

- a) Préavis No 11/17, Demande d'un crédit de CHF 314'300.- pour la réfection et l'aménagement du Parc aux biches, du chemin piétonnier, de l'éclairage et de la place de jeux,
- b) Préavis No 23/17, Budget 2018,
- c) Préavis No 21/17, Demande d'un crédit de CHF 325'000.- pour la construction d'un bâtiment public et d'un terrain à usage multiple (pétanque et patinoire) au Champ du Gour,
- d) Préavis No 25/17, Demande d'un crédit de CHF 239'500.- pour des ouvrages communaux d'infrastructure au lieu-dit « Pré Bryand » : bouclage d'eau potable passant sous la Broye avec demande de crédit,
- e) Préavis No 18/17, Approbation du Plan Partiel d'Affectation « Le Centre » et son règlement,
- f) Préavis No 22/17, Demande d'un crédit de CHF 170'000.- pour les honoraires de planificateur concernant le réaménagement du centre-ville,
- g) Préavis No 24/17, Demande d'un crédit de CHF 103'000.- pour le financement d'une étude sur l'aménagement de l'interface de la gare.

### **4. Propositions individuelles.**

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

### **1. Assermentation**

Le Président invite Monsieur Pierrick Müller (PS/Les Verts) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il prie l'assemblée à se lever.

Le Président donne lecture du serment et félicite le nouveau conseiller pour son engagement envers la commune de Moudon et lui remet le Règlement communal. Il est vivement applaudi par l'assemblée.

Suite à l'assermentation, 47 conseillers sont donc présents.

### **2. Communications**

#### **a)du Bureau**

Le Bureau remercie les membres du Conseil communal pour le travail important fourni lors de la discussion et de l'étude des nombreux préavis municipaux. Le Bureau est conscient que cela représente une charge de travail non négligeable mais essentielle pour notre collectivité.

Depuis le dernier Conseil, le Bureau ne s'est pas réuni. La prochaine séance est agendée au 30 janvier 2018 afin de préparer l'ordre du jour du Conseil du 13 mars prochain.

Le président du Conseil a rencontré les chefs de groupes le jeudi 23 novembre afin de clarifier la suite concernant le préavis 11/17. Il s'agissait de trouver la formule qui permette

## Conseil communal de Moudon

---

une information ciblée des conseillers et prendre ainsi une décision dans de bonnes conditions lors de ce Conseil.

Le Bureau a reçu un courrier de Monsieur Carlos Costa qui fait part de sa démission avec effet immédiat en tant que conseiller communal.

Pour des questions d'ordre professionnel et privée, il ne peut pas continuer à honorer ses tâches auprès des citoyens qui l'ont élu ainsi qu'auprès de ses collègues du législatif.

Désireux de s'investir davantage au sein de son entreprise et de consacrer plus de temps à sa famille, il ne peut plus fournir la disponibilité nécessaire à ce poste.

Il appartient donc au Parti PLR de présenter au prochain Conseil une personne pour le remplacement de Monsieur Costa.

Le Bureau a reçu le 29 novembre une communication de l'association « Demain la Broye », courrier qui présente l'association en faveur du développement durable.

### **b) de la Municipalité**

La Municipalité n'a aucune communication à faire.

## **3. Rapports des commissions**

### **a) Préavis No 11/17 : *Demande d'un crédit de CHF 314'300.- pour la réfection et l'aménagement du Parc aux biches, du chemin piétonnier, de l'éclairage et de la place de jeux***

A la suite du report de la décision concernant ce préavis, la discussion est reprise aujourd'hui. Le Conseil est appelé à se prononcer sur ce préavis qui n'a pas vu de modifications importantes proposées. En ce qui concerne le parc aux biches, il est important de préciser, que des recherches plus conséquentes effectuées par le Greffe et la Municipalité a permis de clarifier les éventuelles obligations de la commune de Moudon envers la famille Beutler. Comme aucune obligation légale n'a été présentée, le Conseil communal est donc libre dans sa prise de décision concernant cet objet.

La situation actuelle est que le préavis municipal a été amendé dans ses conclusions 4 et 6 par la commission chargée de son étude. Les 2 amendements proposés lors du dernier conseil n'étant pas recevables vu leur formulation incomplète ou induisant des conclusions non voulues par leur auteur, ils ne seront pas rediscutés lors de ce Conseil.

Dans un premier temps, nous allons avoir une discussion sur les conclusions telles que présentées par la commission et ensuite le préavis sera abordé conclusion par conclusion avec une décision pour chaque conclusion comme stipulé dans l'art. 78 de notre règlement. En premier, la discussion et la décision portera sur les conclusions amendées, voir sous-amendées, puis sur les conclusions telles que présentées par la Municipalité. En dernier, seront votées les conclusions dans leur ensemble.

## Conseil communal de Moudon

---

Le Président demande si les conclusions amendées telles que proposées par la commission permettent au Conseil de délibérer et de statuer.

Monsieur Michel Bula demande la parole. Il relève que le préavis soumis par la Municipalité comprend diverses mesures d'aménagement dans un même quartier. Il paraît essentiel de distinguer les différentes mesures les une des autres afin de pouvoir clarifier le débat. En plus, il est primordial de décider des divers aménagements à effectuer afin de pouvoir réaliser rapidement les travaux au bénéfice de la population moudonnoise. Monsieur Bula propose donc quelques modifications aux conclusions présentées par la commission le 7 novembre dernier.

Afin de pouvoir délibérer sur le détail des aménagements, il propose de rajouter une conclusion 4 concernant le jet d'eau. Cette modification permettra au Conseil de décider point par point les propositions prévues par la Municipalité.

D'autre part, afin d'éviter de devoir proposer des amendements suite à des décisions ultérieures, Monsieur Bula propose des modifications aux points 1, 5, 6 et 7, soit :

1. ***Amendée : Autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'aménagement de la zone de détente du chemin des biches.***
2. ***octroie un crédit d'investissement maximum de CHF 117'478.- pour la partie rénovation et amélioration du Chemin des Biches, y compris de l'éclairage public ;***
3. ***octroie un crédit d'investissement de CHF 100'892,20 TTC pour la rénovation du Parc aux biches ;***
4. ***Nouvelle : octroie un crédit d'investissement de CHF 38'850.- TTC pour la création de jets d'eau***
5. ***Amendée par la commission : octroie un crédit d'investissement de CHF 57'079,80 TTC pour la réfection de la Place de jeux.***
6. ***Amendée : prend note que le total des dépenses/recettes des conclusions 2,3 4 et 5 sera comptabilisé au bilan des comptes d'investissement des services concernés avec solde à amortir au fur et à mesure des possibilités du ménage communal mais en 20 ans au maximum ;***
7. ***Amendée : autorise la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense globale des conclusions 2, 3 4 et 5 aux meilleures conditions du moment.***

Le président demande au Conseil si les conclusions proposées permettent de délibérer et pour clarifier la situation, il passe au vote, à savoir si les modifications proposées sont acceptées, ce qui est le cas et permettent ainsi de délibérer.

Le président ouvre la discussion sur chaque conclusion qui est ensuite votée.

Conclusion 1 amendée :

Pas de discussion, la conclusion 1 amendée est acceptée à l'unanimité.

## Conseil communal de Moudon

---

### Conclusion 2 :

Pas de discussion, la conclusion est acceptée à l'unanimité.

### Conclusion 3 :

Pas de discussion, la conclusion est acceptée par 38 voix, 3 avis contraires et 6 abstentions.

### Conclusion 4 nouvelle :

Monsieur Ufuk Ikitepe invite les conseillers à refuser la création de jets d'eau, il y a d'autres priorités et investissements plus importants qui attendent.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La conclusion 4 nouvelle est refusée par 22 voix, 16 avis contraires et 9 abstentions.

### Conclusion 5 amendée par la commission:

Le président précise que lors de la votation de la conclusion amendée par la commission, le rejet de la dite conclusion entrainerait automatiquement la votation sur la conclusion telle que proposée par la Municipalité et donc l'octroi d'un montant de CHF 95'929,80 pour la place de jeux.

Le président propose donc la démarche suivante : voter la conclusion amendée par la commission. Si celle-ci est acceptée, un montant de CHF 57'079,80 sera octroyé à la réfection de place de jeux et nous passerons à la conclusion suivante. Si elle est refusée, nous reviendrons à la conclusion telle que proposée par la Municipalité.

Si la conclusion de la Municipalité est acceptée, un montant de CHF 95'929,80 sera octroyé à la réfection de la place de jeux. Si elle est refusée, la réfection de la place de jeux sera pour l'instant abandonnée et nous passerons à la conclusion suivante.

Monsieur Michel Piguet n'est pas d'accord que les CHF 38'000.- "disparaissent". Il suggère que ce montant soit investi également dans la place de jeux. Il propose donc de refuser cette conclusion et ainsi voter la conclusion municipale.

Madame Monique Tombez relève que la Municipalité avait prévu environ CHF 52'000.- pour aménager correctement cette place de jeux, faisons-lui donc confiance. Elle estime que le montant de CHF 38'850.- prévu pour les jets d'eau n'est pas à ajouter pour aménager cette place de jeux.

Monsieur Christophe Gertsch juge qu'il faut investir ce montant de CHF 38'850.- pour une place de jeux "sympa" et miser sur le renouvellement de structures solides pour les jeux.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La conclusion 5 amendée par la commission est acceptée par 25 voix, 18 avis contraires et 4 abstentions.

### Conclusion 6 amendée :

Monsieur Roger Müller pense que la conclusion doit être modifiée. En effet, la conclusion 4 a été refusée et de ce fait, dans la conclusion 6 amendée, il est notifié que "le total des dépenses/recettes des conclusions 2, 3, 4 et 5 sera comptabilisé au bilan des comptes d'investissement.....". C'est donc le sous-amendement suivant qui est voté :

6. Sous-amendée : **prend note que le total des dépenses/recettes des**

**conclusions 2,3 et 5 sera comptabilisé au bilan des comptes d'investissement des services concernés avec solde à amortir au fur et à mesure des possibilités du ménage communal mais en 20 ans au maximum ;**

La conclusion 6 sous-amendée est acceptée à l'unanimité.

Conclusion 7 amendée :

Monsieur Kurt Lehmann propose le sous-amendement suivant, vu que la conclusion 4 a été refusée :

**7. sous-amendée : autorise la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense globale des conclusions 2, 3 et 5 aux meilleures conditions du moment.**

La conclusion 7 sous-amendée est acceptée à l'unanimité.

Le président procède maintenant au vote de l'ensemble des conclusions amendées et sous-amendées :

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'aménagement de la zone de détente du chemin des biches.**
- 2. octroie un crédit d'investissement maximum de CHF 117'478.- pour la partie rénovation et amélioration du Chemin des Biches, y compris de l'éclairage public ;**
- 3. octroie un crédit d'investissement de CHF 100'892,20 TTC pour la rénovation du Parc aux biches ;**
- 4. octroie un crédit d'investissement de CHF 57'079,80 TTC pour la réfection de la Place de jeux.**
- 5. prend note que le total des dépenses/recettes des conclusions 2,3 et 5 sera comptabilisé au bilan des comptes d'investissement des services concernés avec solde à amortir au fur et à mesure des possibilités du ménage communal mais en 20 ans au maximum ;**
- 6. autorise la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense globale des conclusions 2, 3 et 5 aux meilleures conditions du moment.**

Le préavis est accepté par 45 voix, 1 avis contraire et 1 abstention, avec les conclusions 1 et 4 amendées et les conclusions 5 et 6 sous-amendées.

Felix Stürner, Municipal, remercie le Conseil.

### **b) Préavis No 23/17 : Budget 2018**

Le Président André Zimmermann donne la parole à Madame Sylvie Freymond pour la lecture de l'introduction du rapport de la COGEFIN. Puis chaque dicastère est passé en revue et les réponses aux différentes questions sont apportées.

- **Administration générale**

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

- *Compte 160.3101.00 - Imprimés et fourniture de bureau - Comprend l'impression d'un nouveau guide touristique des prestataires régionaux.*  
Le guide des prestataires régionaux est-il financé uniquement par la commune de Moudon et si oui pourquoi ?
- *Compte 172 - Patinoire mobile - Les coûts et produits de ce chapitre comptable ont été adaptés en tenant compte du redimensionnement de l'activité sur 2 mois en lieu et place de 3 mois précédemment.*  
Où voit-on l'adaptation des coûts en fonction de la durée d'utilisation ?
- *Compte 191.3189.00 - Service hébergement Urbanus - Afin d'offrir aux utilisateurs un service informatique moderne et fiable, un nouveau service d'hébergement progiciel et bureautique a été implémenté au travers de la location d'un serveur virtuel dédié.*  
D'après le commentaire, ces frais ont déjà été engagés avant que le budget ne soit voté, le Conseil communal est à nouveau mis devant le fait accompli, est-ce normal ?
- *Compte 199 - Web, Internet et Messagerie*  
Est-il indispensable d'engager tout ces frais pour ce service informatique ?

Réponse de Madame Sylvie Freymond, présidente de la COGEFIN:

- En ce qui concerne l'informatique, il y avait déjà une partie importante au budget de l'année passée et on savait qu'il faudrait faire un effort. On a, par exemple, un gain de temps par rapport au boursier qui passait énormément de temps à faire du travail de formateur, dépanneur et réparateur. C'est un bon choix aussi pour les utilisateurs qui ne pouvaient pas travailler dans de bonnes conditions par manque de réseau ou autre alors que maintenant tout est différent. Il n'y a pas d'informaticien au niveau de la COGEFIN et il faut aussi faire confiance à cette informatique qui, on le savait, se ferait sur plusieurs années.

Réponse du Municipal Olivier Duvoisin :

- Le financement du guide des prestataires régionaux est, actuellement, entièrement à la charge de la commune de Moudon, avec certaines communes qui participent selon leur bon vouloir. Le Municipal rappelle que la nouvelle directrice de l'Office du Tourisme a pour mission d'engager des relations et ça devrait aller dans le bon sens pour le futur.
- Concernant le compte 172, les coûts d'exploitation (salaire) vont diminuer puisqu'il y a un mois de moins d'exploitation, mais la structure a le même coût que ce soit pour 2 mois ou 3 mois.

Réponse du Municipal Jean-Philippe Steck :

## Conseil communal de Moudon

---

- Concernant le service d'hébergement Urbanus, effectivement qu'une structure a déjà été implémentée cette année. Il faut savoir qu'il y a eu différents imprévus informatiques au cours de l'année 2017. En effet, l'administration communale s'est trouvée à plusieurs reprises bloquée en raison de manque d'espace disque car le service d'hébergement était partagé entre plusieurs administrations. Il s'agissait de remettre donc le service informatique rapidement en état de marche. Il a fallu palier aux imprévus qui se produisent et ça reste des montants qui sont de la compétence municipale pour pouvoir investir sans passer par le biais d'une acceptation préalable pour le budget.

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

- Compte 191.3189.00 - Service hébergement Urbanus  
A quoi correspondent alors les CHF 33'000.-?

Réponse du Municipal Jean-Philippe Steck :

- Il s'agit de l'hébergement chez Urbanus. C'est clair que le serveur dédié à la commune de Moudon n'est pas plus cher mais n'est pas empaqueté par les autres clients et fournisseurs donc il y a une hausse de coût. Ce n'est pas la seule hausse de coût qu'il y aura relative à Urbanus car il y aura également de nouveaux modules et nouvelles fonctionnalités.

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- Il attire l'attention sur le fait que cette manière de faire diminue aussi d'autres comptes. Si on regarde le compte 192.3185.00, on voit qu'il y a une diminution suite à la mise en place du serveur dédié hébergé chez le fournisseur ERP. C'est toute la question de savoir si les données doivent être traitées à l'interne ou est-ce qu'il faut les traiter sur le serveur dédié. Quand les données étaient traitées sur le serveur dédié, il n'y avait plus la place. On se trouvait confrontés à une administration communale qui quasiment un jour sur deux n'arrivait plus à travailler. Cela coûte beaucoup plus cher à la commune d'avoir des gens qui sont bloqués dans leur activité professionnelle et ce n'est pas possible de travailler dans ces conditions.  
Le Municipal relève que si on prend le compte informatique dans sa globalité par rapport au budget 2017 au budget 2018, il y a une petite diminution. Il y a finalement une autre répartition par ce nouveau système.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Finances**

Intervention de Monsieur Serge Demierre :

- Compte 220.3220.36/37 — Remboursements Dexia



## Conseil communal de Moudon

---

Est-ce que ces dettes sont remboursées par le ménage communal ou amorties ?

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- Tout dépend des conditions du marché. S'il y a suffisamment de liquidités à ce moment-là les emprunts vont être remboursés. Parfois, on peut se retrouver face à des conditions pour des prêts avec un taux d'intérêt extrêmement faible, alors là, plutôt que d'utiliser les liquidités qui peuvent financer par exemple un préavis, on va renouveler le prêt. Tout va dépendre de la situation du moment, de la hauteur des intérêts éventuels, de l'état des liquidités au moment de l'arrivée à terme de ces deux prêts et après la décision sera prise. La variante a été mise dans le budget. C'est la variante prudente, à savoir celle qui a quand même un coût, soit le renouvellement du prêt auprès d'un établissement bancaire. La diminution des intérêts se retrouvent dans le compte 220.3220.99 Int. Intercalaires s/renouvellement de prêt LT.

Intervention de Monsieur Serge Demierre :

- Est-ce bien la volonté de la Municipalité de réduire l'endettement au vu des coûts qui attendent la commune pour les divers aménagements et permettre de réaliser tous les projets. Monsieur Demierre relève que la commune fait faire beaucoup d'étude mais ceci va déboucher sur des coûts importants.

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- Il y a une volonté d'avoir l'argent. Le Municipal relève qu'on va peut-être réduire l'endettement mais on peut aussi se dire de maintenir l'endettement et financer les investissements avec les liquidités à disposition et avec la marge d'autofinancement. Tout va dépendre du résultat de l'exercice 2017 qui donnera la marge d'autofinancement et en parallèle les liquidités. A ce jour, il y a suffisamment de liquidités pour envisager ces investissements peut-être que le cas de figure sera différent à un moment.  
Dans l'absolu, la réponse à la question de Monsieur Demierre est oui mais il faut que ça reste intéressant financièrement pour la commune. Les choses seront faites pour que cette dernière ait le meilleur ratio en termes d'endettement et de financement par les fonds propres.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Domaines et bâtiments**

Madame Sylvie Freymond donne lecture du commentaire de la COGEFIN.

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

## Conseil communal de Moudon

---

- Il relève que ça fait bien quatre ans, année après année, qu'il demande ce que deviendra la caserne et ce n'est donc pas d'aujourd'hui que le problème est soulevé.

Compte 320.3185.00 Honoraires et frais d'expertise - *Concerne une étude pour l'entretien des chemins forestiers*

Faut-il vraiment faire une étude pour savoir si un chemin forestier est en état ? Cette question pourrait être formulée également pour le compte 450.3185.00 - Honoraires admin. et frais d'expertise.

D'une manière générale, il semble qu'on fait de plus en plus d'étude, soit une pour le stationnement, une pour le centre, une pour la gare, une pour les chemins forestiers, une pour l'organisation de la déchetterie, etc.

On peut se demander si toutes ces études n'ont pas comme seul objectif de permettre à la Municipalité de se réfugier derrière l'avis d'experts pour mieux faire passer leurs projets. Est-ce que la commune n'a pas la compétence pour effectuer cette étude concernant les chemins forestiers ?

Réponse de Madame Sylvie Freymond :

- On est en période du budget. La COGEFIN s'est intéressée à tous les comptes, études et honoraires et pose quelques questions. Il y aura certainement plus de réponses à l'examen des comptes où la COGEFIN reviendra sur ce qui a été fait effectivement. Madame Freymond estime qu'il faut aller cas par cas pour savoir si doit se priver ou non d'un avis extérieur.

Intervention de Monsieur Nicolas Martin :

- Il est surpris que Madame Freymond soit le porte-parole de la Municipalité et réponde aux questions concernant le budget estimant que c'est à la Municipalité de répondre.

Réponse du président du Conseil André Zimmermann :

- Il expose que normalement au Conseil, c'est effectivement une commission qui analyse les préavis et c'est elle qui répond en premier lieu aux questions de l'assemblée et en appui la Municipalité peut donner son avis. Donc, le président passe la parole à la Municipalité.

Réponse de la Municipale Michèle Pidoux :

- Il faut savoir que les études pour les chemins forestiers sont remboursées à 70%. Donc, pour toucher la subvention, il faut avoir fait une étude et cette dernière plus les travaux sont remboursés à 70%. Ce ne sera pas pour cette année, car la La Confédération a voté une nouvelle loi concernant les dessertes forestières et il semble que des chemins forestiers seront nécessaires notamment en zone de protection.

## Conseil communal de Moudon

---

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

- Compte 364.3141.00 - Entretien de bâtiment - *Comprend CHF 16'000.- pour le remplacement de la machine à charbon*  
Est-ce que la salle omnisport possède vraiment une machine à vapeur ?
- Compte 360.3011.00 - Traitement du personnel - *y compris le traitement du nouveau concierge du complexe scolaire sur le Fey dès juillet 2018*  
Où se trouve le produit facturé à l'AIMSLE pour la conciergerie du bâtiment du Fey ?

Réponse du Municipal Felix Stürner :

- Concernant la 1<sup>ère</sup> question de Monsieur Charvet, on ne produit pas de vapeur mais il s'agit d'un filtre à charbon qu'il faut nettoyer.

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- Il n'y a pas une augmentation à proprement dit du montant des traitements dû à l'ETP du Fey mais un poste de conciergerie a été supprimé avec un départ à la retraite qui n'a pas été remplacé et on a pris les coûts du collègue du Fey et mis ici.  
Concrètement, le commentaire n'est pas là pour dire qu'il y a une augmentation des coûts des concierges dû au Fey mais c'est pour dire qu'on a absorbé un ETP supplémentaire dans ce total avec uniquement CHF 13'000.- de plus dans ce compte.  
Il y a un accord tacite entre la commune de Moudon et l'AIMSLE avec un système de location des bâtiments et de l'entretien. Cet accord est global et tacite et le fait est que la commune de Moudon ne fait pas de perte ni de profit sur le dos de l'AIMSLE avec les locaux et avec les concierges. Le poste du Fey est compris dans cet accord global. Le compte 360.3803.00 - Attribution à fond entretien des bâtiments scolaires permet de faire la balance si à un exercice on est peu positif ou négatif. Cela évite un surplus de bureaucratie et un gain de temps qui voudrait qu'il y ait des conventions de prestations entre l'AIMSLE et la commune.

Intervention de Madame Sylvie Freymond :

- Elle souligne que dans l'introduction générale au budget, la COGEFIN parle dans un cadre plus global de la maîtrise des coûts et notamment des ressources humaines.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Travaux**

Madame Sylvie Freymond donne lecture du commentaire de la COGEFIN.

## Conseil communal de Moudon

---

Intervention de Monsieur Charles Charvet:

- Compte 450.3199.08 - Réduction récupération impôt préalable - *Diminution à mettre en relation avec la diminution de la perte de ce chapitre comptable*
- Compte 450.3185.00 - Honoraires admin. Et frais d'expertise  
Il remarque que le commentaire de la COGEFIN ressemble à "Plus on pédale moins fort, moins on avance plus vite". En effet, plus les produits couvrent les charges moins on a à payer de TVA puisqu'elle est calculée sur la différence.

Intervention de la Municipale Michèle Pidoux :

- Un montant a été mis au budget car actuellement la Municipalité rencontre quelques soucis concernant l'accès à la déchetterie qui devrait pouvoir être mieux contrôlé avec des barrières ou autres système à voir. Avec les études qui ont été faites auparavant par ses prédécesseurs, le dossier pourra être repris fin 2018 afin de trouver une solution.

Concernant le compte 450.3199.08, effectivement la part financée par l'impôt, quand il y a un déficit sur la déchetterie, est soumis à la TVA. Moins la part financée par l'impôt est grand, moins on paie de TVA. C'est une sorte d'incitation à se conformer au principe du "pollueur/payeur".

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Instruction publique et cultes**

Madame Sylvie Freymond donne lecture du commentaire de la COGEFIN.

Intervention de Monsieur Charles Charvet:

- On peut constater, d'après les comptes de l'AIMSLE, que l'accueil de jour coûte CHF 1'098'610.- et la participation des parents n'est que de 24%.  
Pour le poste alimentation, dont le coût est de CHF 308'800.-, la participation des parents est de CHF 188'000.-, ce qui ne couvre même pas l'achat des repas et collations.  
Monsieur Charvet souhaiterait avoir des chiffres d'autres associations.

Intervention du Municipal Felix Stürner :

- Concernant la région de la Broye, dans l'ensemble, les chiffres sont plus ou moins les mêmes. La région de Cudrefin est sensiblement plus élevée. Le Municipal se tient volontiers à disposition si Monsieur Charvet veut des éléments plus précis.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Police**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Service social**

Madame Sylvie Freymond donne lecture du commentaire de la COGEFIN.

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

- Compte 710.3170.00 - Frais conférences et activités diverses  
Le commentaire de la COGEFIN, qu'il trouve tout à fait pertinent, montre que le bien-fondé de cette ligne au budget n'est pas démontré.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Services industriels**

Madame Sylvie Freymond donne lecture du commentaire de la COGEFIN.

Intervention de Monsieur Charles Charvet:

- Compte 810.3311.00 - Amortissements  
L'amortissement du réservoir du Chalet du Mont est-il compris dans la somme indiquée ?

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- Le commentaire se réfère à des amortissements qui n'ont pas eu lieu en 2016. Par contre, évidemment les amortissements qui auront lieu consécutivement à des travaux qui auront lieu en 2017 et 2018, dont le Chalet du Mont sont compris dedans.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Tableau des investissements**

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

- Il aimerait savoir ce qu'entend la Municipalité par « moderniser l'administration communale » et faut-il consacrer CHF 700'000.- pour cela ?

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- Le tableau des investissements n'est pas une autorisation de dépenser mais une intention de la Municipalité sur les 5 prochaines années. Le tableau des investissements reste une évaluation faite au plus près de la conscience municipale.

En ce qui concerne la question de Monsieur Charvet, c'est un projet qui aujourd'hui est en réflexion au sein de la Municipalité. Des éléments sont obsolètes, tels les outils

## Conseil communal de Moudon

---

de travail, l'éclairage, différents éléments ou autres qui font que les conditions de travail des employés de la commune de Moudon ne sont de loin pas optimums. Des réflexions touchent également les locaux et par mesure de prudence, ce montant a été mis au plan des investissements.

Intervention de Madame Dominique Barbey-Mayor :

- Où se trouve le montant de CHF 861'000.- du préavis No 10/17 concernant l'éclairage publique ?

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- Il informe que ce montant se trouve sous la rubrique des services industriels/éclairage publique dans le tableau des investissements. Après, les amortissements concernant cet investissement se trouveront dans le budget de fonctionnement.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Madame Sylvie Freymond donne lecture de la conclusion de la COGEFIN :

*Comme annoncé, la commune augmente singulièrement ses investissements, passant d'un montant de CHF 3'360'000.- en 2016 à CHF 5'205'000.-. Les principaux chantiers sont le réaménagement du centre-ville, la réfection du Pont St-Eloi ainsi que le réservoir du Chalet du Mont. D'un autre côté, nous pouvons constater que l'effort pour contenir les charges se poursuit. Certes, celles-ci ont augmenté de CHF 812'317.- par rapport au budget 2017 mais reste moins élevées de CHF 1'324'324.- que le montant total des charges apparaissant sur les comptes 2016. Verre à moitié plein ou verre à moitié vide, un excédent de produits de CHF 871.30 est prévu, l'équilibre est quasi parfait.*

*Relevons également l'excellente collaboration entre la COGEFIN et la Municipalité. La brièveté de ce rapport en témoigne. En effet, un budget soigneusement documenté n'appelle que peu de questions et commentaires.*

Le président ouvre la discussion sur la conclusion de la COGEFIN.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote du budget 2018.

- adopte tel que présenté le budget 2018 de la Commune de Moudon présentant un excédent de revenus de CHF 871.30,
- prend acte du plan des investissements pour l'année 2018.

**Le préavis No 23/17, Budget 2018 est accepté par 41 voix, 1 avis contraire et 5 abstentions**

## Conseil communal de Moudon

---

Le Municipal Olivier Barraud remercie le Conseil pour l'acceptation de ce budget 2018. Il relève que le budget 2019 sera important car il y aura l'entier de l'année d'exploitation du collège du Fey et sera une année charnière pour la suite des opérations de la commune de Moudon.

Le Président du Conseil André Zimmermann remercie la COGEFIN pour l'important travail fourni.

***c) Préavis No 21/17 : Demande d'un crédit de CHF 325'000.- pour la construction d'un bâtiment public et d'un terrain à usage multiple (pétanque et patinoire) au Champ-du-Gour***

La parole est donnée à Monsieur Georges-Alexandre Duc pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose également d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les rapports de commissions.

Monsieur Serge Demierre aimerait savoir pourquoi la Municipalité n'a pas prévu de percevoir de loyer pour la pétanque. D'autre part, il aurait souhaité avoir la convention qui régissait la buvette car on voit bien qu'on fait appel au bon sentiment de la population et qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale mais si on avait pu voter ce préavis en ayant la convention pour l'exploitation de cette buvette, on aurait pu choisir en toute connaissance de cause.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que si la Municipalité ne va pas percevoir de loyer, c'est que simplement les lignes directrices dans ce projet sont dans les mêmes conditions qu'actuellement. Il relève également qu'il s'agit de la construction d'un bâtiment public et à usages multiples et que ce bâtiment ainsi que le terrain ne sont pas voués qu'au club de pétanque. Quant à la convention, elle sera reconduite selon les mêmes principes pour la patente et le débit de boissons.

Le Municipal Olivier Duvoisin informe que la convention mise en place par la Municipalité d'alors date de 1993. Cela fait donc bien des années que le système fonctionne et cette société ne demande aucune subvention locale.

Monsieur Roger Müller rappelle une certaine rigueur financière qu'il faudrait avoir, au vu des futurs investissements et des frais d'exploitation. Il va à l'encontre de ce qui a été dit puisque la construction de ce bâtiment public est mis en place pour pouvoir loger une société privée. Le Conseil communal va devoir voter un préavis qui n'expose pas la réalité. Concernant la buvette, si cette dernière arrivait à être publique, avec tout le respect des lois

## Conseil communal de Moudon

---

qui vont avec, ouvre avec des locaux qui sont octroyés gratuitement par la commune, de ce fait Monsieur Müller attend de voir comment va se régler le problème avec la piscine. Monsieur Müller, comme ça déjà été dit, regrette qu'on ne sollicite pas un minimum la société. C'est un cas de figure qui risque de se répéter pour d'autres sociétés. Il propose à l'assemblée de refuser le préavis.

Monsieur René Meillard pense que c'est vraiment important de régler le problème de la buvette afin d'éviter un risque de concurrence avec la piscine.

Monsieur Serge Demierre rappelle que la société est actuellement sur une zone artisanale alors qu'après, elle se situera sur une zone de domaine publique. La question se pose de savoir si l'activité commerciale privée est correcte sur le domaine public. Il estime également qu'il faut régler le problème de concurrence avec la piscine avant tout.

Le Municipal Jean-Philippe Steck relève qu'il ne s'agit pas d'ouvrir un restaurant mais d'une buvette, au même titre que la buvette du foot, avec des heures d'ouverture et de fermeture et il n'y voit pas d'inconvénients, ni de concurrence avec la piscine.

Pour répondre à Monsieur Müller, le Municipal souligne que la société de pétanque est déjà fortement sollicitée puisqu'elle va faire elle-même tous les aménagements extérieurs du terrain et des pistes et faire l'aménagement intérieur de la buvette, soit la peinture et l'équipement.

Monsieur Roger Müller exprime que c'est toujours la même rengaine, il y a de l'argent qui rentre, donc il faut l'utiliser. Il faut absolument penser à l'avenir et il appelle les conseillers à garder une certaine prudence concernant les dépenses.

Le Municipal Olivier Barraud relève que l'installation qui est en place est complètement en mauvais état et, dans tous les cas, elle aurait nécessité une rénovation. C'est un bâtiment propriété de la commune qui devient dangereux d'utilisation. En effet, que ce soit le plancher ou toute la partie électrique, tout devient obsolète. De toute manière, cet investissement-là serait venu sur la table du Conseil communal. La Municipalité a eu l'opportunité de vendre une partie de ce terrain, ce qui n'était pas prévu initialement. Il n'est pas question de "on va toucher de l'argent, on va le dépenser", un investissement aurait de toute manière eu lieu pour maintenir cette activité. La Municipalité a saisi l'opportunité du développement d'une zone sportive et de loisirs avec du terrain extérieur et en aucun cas, il s'agit de vilipender de l'argent.

Le Municipal Felix Stürner souligne que l'avenir des jeunes est aussi là-bas notamment par le développement d'aires sportives. Il rappelle également qu'à côté de la buvette, un vestiaire sera à disposition des gens qui viendront faire du sport et pourront se changer sur place. Il propose à l'assemblée d'accepter ce préavis, non seulement pour le club de pétanque, mais pour toute l'aire du sport qu'il y aura sur place.

La parole n'est plus demandée et la parole est close.



Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise la Municipalité à construire sur la parcelle 1399, au Champ du Gour, un bâtiment public et un terrain à usage multiple (pétanque et patinoire),**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 325'000.- TTC, dont à déduire toutes subvention et participation de tiers éventuels,**
- 3. donne un accord à la Municipalité pour réviser le périmètre du droit de superficie distinct et permanent accordé au Tennis-Club de Moudon,**
- 4. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 5. prend acte que le solde net de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en vingt ans au maximum,**
- 6. prend acte que les charges annuelles d'exploitation liées à cet investissement, intérêts et amortissements compris, sont estimées en moyenne à CHF 23'500.- par année,**
- 7. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de la dépense globale de CHF 325'000.- aux meilleures conditions du moment.**

Le préavis No 21/17 est accepté par 29 voix, 12 avis contraires et 6 abstentions

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil communal.

**d) Préavis No 25/17 : Demande d'un crédit de CHF 239'500.- pour des ouvrages communaux d'infrastructure au lieu-dit « Pré Bryand » : bouclage d'eau potable passant sous la Broye avec demande de crédit**

La parole est donnée à Monsieur Nicolas Martin pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité avec la conclusion 2 amendée.

Madame Sylvie Freymond, présidente de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions :

- 1. autorise formellement la Municipalité à faire entreprendre les travaux d'ouvrages communaux d'infrastructure au lieu-dit « Pré Bryand », bouclage d'eau potable passant sous la Broye,**
- 2. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 239'500.- TVA incluse, pour la réalisation d'une conduite eau potable dans le secteur Pré Bryand, dont à déduire une subvention ECA**
- 3. prend acte que le total des dépenses-recettes de la conclusion 2 sera comptabilisé au bilan dans les comptes d'investissements des services concernés, avec solde amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,**
- 4. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de la dépense globale de CHF 239'500.- aux meilleures conditions du moment.**

Le préavis No 25/17 est accepté à l'unanimité avec la conclusion 2 amendée.

La Municipale Michèle Pidoux remercie l'assemblée.

**e) Préavis No 18/17 : Approbation du Plan Partiel d'Affectation « Le Centre » et son règlement**

La parole est donnée à Madame Sylvia Widmer pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité avec la conclusion 2 amendée.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions du préavis.

- 1. approuve le Plan Partiel d'Affectation « Le Centre » et son règlement tel que soumis à l'enquête publique du 30 septembre 2017 au 29 octobre 2017,**
- 2. lève les oppositions de MM Golay et Masson, déposées lors de la mise à l'enquête publique du 30 septembre 2017 au 29 octobre 2017 et charge la Municipalité d'adresser sans délai le nouveau Plan Partiel d'Affectation « Le Centre » et son règlement au Service du Développement Territorial en vue de l'approbation par le Département cantonal,**
- 3. donne à la Municipalité l'autorisation de plaider devant toute instance, de recourir, d'exproprier, de transiger et, le cas échéant, de traiter à l'amiable et conclure des accords transactionnels dans le cadre des procédures en relation avec ces objets.**

Le préavis No 18/17 est accepté à l'unanimité avec la conclusion 2 amendée

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil et se réjouit de travailler avec ce nouvel outil de travail.

***f) Préavis No 22/17 : Demande d'un crédit de CHF 170'000.- pour les honoraires de planificateur concernant le réaménagement du centre-ville***

La parole est donnée à Monsieur Kurt Lehmann pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité avec les conclusions 2 et 4 amendées.

Madame Sylvie Freymond, présidente de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Charles Charvet est interpellé par ce que dit le rapport de la commission au chiffre 5 - suite de la procédure : La Municipalité ci-représentée, confirme que les chiffres avancés au préavis No 05/17 des secteurs 1, 2 et 3 sont sous-évalués. Monsieur Charvet aimerait savoir quelles sont ces sous-évaluations. D'autre part, il est également dit dans ce rapport que la Municipalité confirme que le planning ne sera pas tenu. Qu'en est-il ?

Monsieur Kurt Lehmann répond que, s'agissant d'un avant-projet, les montants définitifs ne sont pas encore connus.

La Municipale Michèle Pidoux complète la réponse de Monsieur Lehmann. En effet, tant au niveau des prévisions, soit pour les coûts soit par la gestion du temps, la Municipalité a été un peu trop optimiste dans ses prévisions. Les ingénieurs ont rendu la Municipalité attentive sur le fait qu'il faudra attendre 10 à 12 mois pour avoir un avant-projet, le délai de 6 mois étant trop court.

Monsieur Charles Charvet relève avec force que le Conseil vote pour 1 millions de dépenses et que 5 séances dans l'année comme ce soir, on aura absorbé l'autofinancement. Il recommande donc la prudence.

Monsieur René Meillard relève que la somme, dans le plan des investissements, vouée au développement du centre est aussi largement sous-évaluée.

Madame Sylvie Freymond répond que ce sont des montants planifiés sur plusieurs années.

La Municipale Michèle Pidoux ajoute qu'elle a fait le plan des investissements avec les éléments qu'on lui a fourni à ce moment-là.

Monsieur René Meillard espère et demande que dans le futur préavis, les 3 phases annoncées soient bien distinctes.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Kurt Lehmann souligne que c'est de toute manière le Conseil qui aura le dernier mot sur le préavis.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre une étude pour l'établissement d'un avant-projet d'aménagement du centre-ville.**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 183'600.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou participation de tiers éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan et qu'elle sera reprise dans les conclusions du préavis global à venir ou amortie selon les possibilités du ménage communal mais en 10 ans maximum,**
- 4. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 183'600.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 22/17 est accepté par 39 voix, 4 avis contraires et 4 abstentions avec les conclusions 2 et 4 amendées

La Municipale Michèle Pidoux remercie le Conseil et assure que tout sera mis en œuvre pour présenter assez rapidement un préavis de réalisation qui apportera, elle l'espère, satisfaction auprès de chacun.

### **g) Préavis No 24/17 : Demande d'un crédit de CHF 103'000.- pour le financement d'une étude sur l'aménagement de l'interface de la gare**

La parole est donnée à Monsieur Patrick Foulk pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Sylvie Freymond, présidente de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion.

Monsieur René Meillard relève que dans le rapport de commission, on parle de l'aménagement de la jonction sud ainsi que du quartier des Fonderies, y a-t-il un lien direct avec cette étude ?

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Patrick Foulk répond, que dans son travail, la commission s'est également intéressée à ce qu'il se passe en général au niveau de la circulation à Moudon. C'est une question qui a été posée à la Syndique Carole Pico pour en savoir un peu plus sur l'avenir.

La Syndique Carole Pico donne quelques informations sur l'aspect financier. Le montant total qui est demandé est de CHF 103'000.-. Elle annonce une participation de la DGMR de CHF 26'847.72 ainsi qu'une participation de la COREB pour un montant de CHF 20'000.- sous le budget pour Moudon de 2017. Pour le moment, le montant se monte donc à CHF 56'152.28 sans avoir encore une éventuelle participation de la LADR.

La Syndique apporte quelques précisions. On aurait des mesures à court terme pour désengorger cette place de la gare, comme par exemple, envisager de faire passer la circulation des bus par l'ancienne Landi via le Pont St-Michel. On peut également envisager une ouverture du parking de la Migros sur la route cantonale.

Si le Conseil accepte d'aller de l'avant, la Municipalité va faire cet aménagement de la gare. Maintenant la Municipalité est entrain de signer le cahier des charges pour la jonction sud. La Municipalité va avoir cette étude sur le stationnement qui sera complémentaire à l'aménagement du centre ville donc tout est complémentaire. En acceptant ces préavis ce soir, la Municipalité va pouvoir aller de l'avant. Voir Moudon se développer au niveau des infrastructures est important au vu de la cadence des trains à la demi-heure. Il faut donc trouver des solutions ce que cet avant-projet apportera pour cette place de la gare.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions de ce préavis.

- 1. autorise formellement la Municipalité à réaliser une étude sur l'aménagement de l'interface de la gare,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 103'000.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou aide éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que le solde de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
- 5. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 103'000.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 24/17 est accepté par 45 voix et deux abstentions

La Syndique Carole Pico remercie vivement les conseillers pour l'acceptation de ce préavis. Elle profite, au nom de la Municipalité, de souhaiter de belles fêtes de fin d'année ainsi que ses meilleurs vœux.

### **4. Propositions individuelles**

Monsieur Kurt Lehmann voudrait savoir ce qu'il en est concernant la caserne de Valacrêt.

La Syndique Carole Pico répond que la Municipalité attend une réponse de la Confédération à la consultation de cet été mais elle reste en lien avec le Conseil d'Etat.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président clos la séance à 22h46 et souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année à chacun.

**Conseil communal de Moudon**

**Le Président :**

**La Secrétaire :**

**André Zimmermann**

**Nicole Wyler**